

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITÉ



Janvier 2023

FEE Transition Equilibre

SOMMAIRE

- a) **Résumé**
- b) **Sans objectif d'investissement durable**
- c) **Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier**
- d) **Stratégie d'investissement**
- e) **Proportion d'investissements**
- f) **Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales**
- g) **Méthodes**
- h) **Sources et traitement des données**
- i) **Limites aux méthodes et aux données**
- j) **Diligence raisonnable**
- k) **Politiques d'engagement**

Résumé

Le fonds FEE Transition Equilibre (le “Fonds Nourricier”) intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales (au moins 60%) dans sa stratégie d’investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir les critères mis en œuvre par le fonds Federal Transition Equilibre (le “Fonds Maître”).

Dans le cadre de notre processus d’investissement “multigestion”, un processus d’analyse dédié a été défini et un comité ESG de sélection des fonds externes a été constitué. Son objectif est d’assurer la qualité de l’intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d’investir.

Tout au long du cycle de vie du produit, les engagements environnementaux et sociaux du produit ainsi que les indicateurs de durabilité sont contrôlés par notre département Risques..

Aucun indice spécifique n’est désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales et/ou sociales qu’il promeut.

Sans objectif d’investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n’a pas pour objectif l’investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds FEE Transition Equilibre (le “Fonds Nourricier”) intègre des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans sa stratégie d’investissement au sens de la réglementation SFDR, à savoir les critères mis en œuvre par le fonds Federal Transition Equilibre (le “Fonds Maître”).

A la date des présentes, le Fonds Maître déclare promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales suivantes :

“Le fonds intègre des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion en

investissant notamment dans i) des parts d'OPC ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu de leur pays de domiciliation (label ISR en France ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent) et ii) d'OPC présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la société de gestion juge satisfaisante. Dans ce dernier cas, la société de gestion effectue des études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer, notamment, que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision."

Stratégie d'investissement

FEE Transition Equilibre en tant que fonds nourricier est investi en permanence et à hauteur de 90% minimum dans Federal Transition Equilibre

Nous nous référons donc à la stratégie d'investissement du Fonds Maître telle que reproduite ci-après :

"Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Le fonds intègre des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa gestion en investissant notamment dans i) des parts d'OPC ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu de leur pays de domiciliation (label ISR en France, ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent) et ii) d'OPC présentant un degré d'intégration des enjeux ESG que la société de gestion juge satisfaisante. Dans ce dernier cas, la société de gestion effectue des études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer, notamment, que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes.

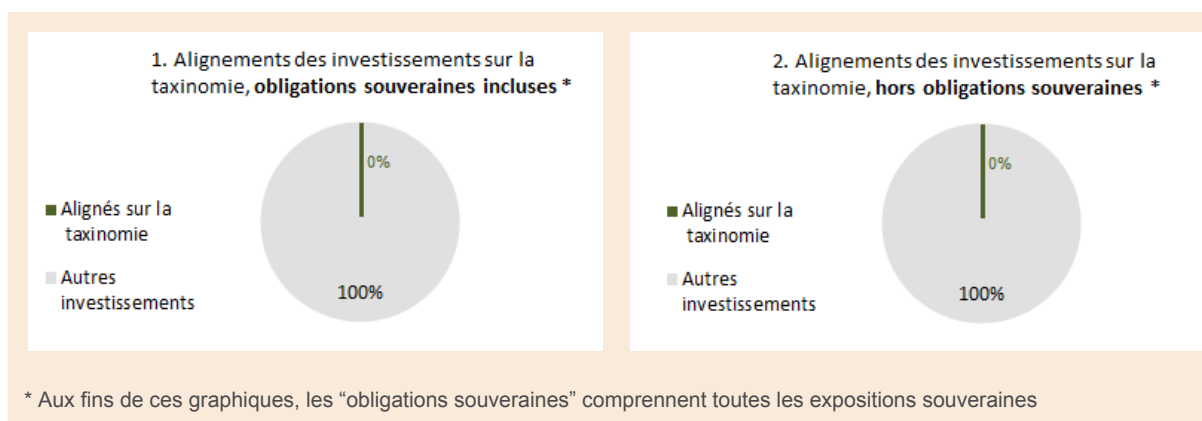
Etape de construction du portefeuille

Elle vise à constituer une combinaison optimale des fonds en respectant les choix d'allocation effectués ci-dessus. Il s'agira notamment d'assembler, en utilisant des outils quantitatifs, des fonds complémentaires entre eux assurant une diversification suffisante au portefeuille.

Afin d'être plus réactif face à la volatilité journalière des marchés, les changements d'allocation pourront également être matérialisés via des instruments dérivés (ex.: futures EuroStoxx 50, futures Bund...).

Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunités de marchés, le fonds pourra avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégies de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devise....)."

Proportion d'investissements



Au moins 50% des investissements seront utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. Le fonds ne réalisera pas d'investissements durables.

Le Fonds investira au minimum 0% de son portefeuille dans des activités alignées avec la Taxinomie européenne. Ainsi, bien que le fonds puisse investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement (UE) 2020/852 ("Règlement Taxinomie"), il ne s'engage pas à investir dans des investissements durables qui sont alignés sur les critères du Règlement Taxinomie.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Le fonds FEE Transition Equilibre bénéficie de contrôles rigoureux dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement responsable.

Des contrôles opérationnels sont réalisés sur les contraintes extra-financières : au niveau 1 par les gérants et au niveau 2 par la Recherche ESG qui suit les évaluations ESG des sous-jacents et informe la gestion en cas de modification.

Par ailleurs des contrôles sont réalisés par la Maîtrise des risques sur l'ensemble des fonds présentant des contraintes extra-financières. Ainsi le département Maîtrise des risques vérifie de manière mensuelle le respect des contraintes réglementaires et internes du fonds et alerte la gestion ainsi que le contrôle permanent en cas de manquement, notamment sur le non-respect des contraintes ESG par la gestion.

Enfin le département « contrôle permanent » vérifie le respect des contraintes ESG. Il s'assure que tous les émetteurs dans lesquels les FCP investissent, possèdent une analyse ESG conforme aux procédures d'analyse définies.

Méthodes

Par la prise en compte des critères ESG au sein de nos investissements directs, notre objectif est d'allouer du capital aux émetteurs (Etats, entreprises, collectivités, agences) ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Un modèle de notation ESG propriétaire a été développé avec une approche de type « Best-in-Class », qui consiste à sélectionner, au sein de chaque secteur d'activité, les entreprises ayant les meilleures pratiques ESG par rapport à celles de leurs comparables. Cela permet notamment de faire émerger les meilleures pratiques et d'amener l'ensemble des sociétés à s'inscrire dans une démarche de progrès.

Pour nos investissements indirects, et en particulier pour les fonds de Multigestion, notre objectif est de sélectionner des fonds externes dans lesquels les pratiques d'intégration ESG sont jugées avancées.

Pour FEE Transition Equilibre, le choix a été fait de sélectionner pour 90% de l'actif (hors liquidité) des fonds bénéficiant du label ISR.

Pour l'investisseur, l'intégration des critères ESG est une façon de mieux prendre en compte les risques de long terme : risques financiers, réglementaires, de réputation, etc. Cela permet d'exercer pleinement sa responsabilité fiduciaire.

Federal Finance Gestion est convaincu que cette approche, qui permet une vision à 360° degrés des entreprises, apporte un éclairage complémentaire à l'analyse financière des émetteurs et des sous-jacents. Elle permet ainsi d'identifier les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable et, in fine, de favoriser la création de valeur.

Sources et traitement des données

Pour les fonds de Multigestion, nos analyses s'appuient sur :

Les données publiées par les sociétés de gestion externes (prospectus, rapport annuels, code de transparence...)

Les réponses aux questionnaires spécifiques qui leur sont adressées (détaillées dans la rubrique "Diligence raisonnable")

L'exploitation de données quantitatives (abonnement à des bases de données spécialisées, analyse et consolidation de fichiers TPT-AMPERE...)

Un processus d'analyse dédié et un comité ESG de sélection des fonds externes ont été définis,

avec l'objectif d'assurer la qualité de l'intégration ESG des fonds externes dans lesquels les fonds gérés par FFG sont susceptibles d'investir.

L'évaluation des fonds est réalisée à part des réponses des sociétés de gestion au questionnaire et permet de classer les fonds en quatre catégories :

- Fonds labellisés
- Fonds ayant une intégration ESG avancée
- Fonds ayant une intégration ESG insuffisante
- Fonds n'ayant pas d'intégration ESG.

Sur présentation d'études réalisées par la Recherche ESG, le comité ESG de sélection décide si les fonds présentés garantissent une prise en compte satisfaisante des enjeux ESG.

Limites aux méthodes et aux données

L'approche en matière d'analyse ESG repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance de ces acteurs.

Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie employée mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets :

- 1) L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et collectées par les sociétés de gestion des actifs sous-jacents, elle est donc dépendante de la qualité de cette information.
- 2) Bien qu'en amélioration constante, les reportings ESG des entreprises restent encore parcellaires et très hétérogènes.
- 3) Enfin, bien que la méthodologie d'analyse ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de s'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises sélectionnées, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile, et peut amener à revoir a posteriori l'opinion de la société de gestion sur la qualité ESG d'un actif.

Diligence raisonnable

L'analyse des fonds repose sur l'étude d'un questionnaire adressé aux sociétés de gestion sur les caractéristiques du fonds.

Sont étudiés entre autres les éléments suivants :

- Existence d'une thématique ESG
- Application de contraintes de gestion ESG,
- Existence d'une équipe dédiée ESG,
- Application d'un taux de sélectivité,

Application d'exclusions ESG,
Existence d'une politique Charbon.

Politiques d'engagement

Federal Finance Gestion veille à l'application par ses partenaires d'une politique ESG exigeante au travers du questionnaire adressé à chaque société de gestion délégataire, complétée le cas échéant par des contacts directs avec les sociétés externes. Toutefois, la politique de vote et la politique d'engagement relèvent de politiques propres à chaque société de gestion délégataire.